

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 septembre 2020 à 20H00

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 02/09/2020.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Fabienne LE BARON, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Patrick POMME.

Etaient absents: Stéphanie CHEVALIER (procuration à Audrey Vaillier), Jérôme THOMAS (procuration à Laurent GANIVET), Alexandre LE STRAT (procuration à Daniel DARCEL)

Secrétaire de séance : Alain LE FUR

Avant de commencer l'ordre du jour, Laurent GANIVET rappelle les mutilations faites aux équidés sur tout le territoire français. Il insiste sur le fait qu'il faut être vigilant, précise que la gendarmerie organise des réunions régulièrement sur le sujet, insiste sur le fait qu'il ne faut pas faire justice soi-même. Avec la collaboration de la gendarmerie, chaque propriétaire est invité à se faire connaître à la Mairie afin de nous préciser leurs coordonnées postales et téléphoniques, le nombre d'animaux qu'ils possèdent ainsi que les adresses des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal condamne fortement et fermement ces actes et soutient sans faille les propriétaires de chevaux.

1-Commission Personnel

Suite au départ de retraite de Mme Françoise CHOBLET au 1^{er} septembre, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait de recruter une personne à mi-temps au grade d'Adjoint administratif. Audrey PERON qui effectue déjà des missions de remplacement pour le centre de gestion correspond au profil recherché. Cet agent sera partagé entre les communes de Séglie et de St Aignan. Afin de ne pas perdre le bénéfice de la CNRACL Audrey PERON effectuera un temps complet entre ces 2 communes et sera recrutée sur un poste intercommunal.

Elle commencera le 15 octobre comme stagiaire pendant 1 an puis sera titularisée en octobre 2021. Elle sera présente en Mairie de Séglie les lundis, mardis et 1 mercredi matin sur 2.

Ce recrutement implique un changement dans le tableau des effectifs : en plus pour la commune, 1 poste d'adjoint administratif à mi-temps

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte les propositions ci-dessus, charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

2-Aménagement foncier

Laurent GANIVET remercie la presse d'avoir publié l'appel à candidature, également téléchargeable sur le site internet de la commune.

Pour cette commission Monsieur Le Maire est membre de droit, la Chambre d'agriculture avait également désigné des membres, à savoir : Mrs Christian LE DANVIC, Patrice FOURDAN et Florian

le HINGRAT titulaires et Mrs Alain LE FUR et Mickaël CHRISTIEN suppléants pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis ; Mr Jean LE PUIL, titulaire et Mr Dominique MOREAC suppléant en tant que personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages.

Sont élus lors de la séance du Conseil Municipal :

Personnes au titre d'Elus :

- Monsieur Jean-Michel LERAY, titulaire
- Monsieur Patrick POMMÉ, suppléant
- Monsieur Daniel DARCEL, suppléant

Propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- Madame Nathalie CHRISTIEN, titulaire
- Monsieur Jean MORVANT, titulaire
- Monsieur Patrick ELLIAS, titulaire
- Monsieur Philippe LE STRAT, suppléant
- Monsieur Mikaël BROUSSOT, suppléant

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages

- Monsieur Christophe LE GALL, titulaire
- Monsieur Pierre LE COGUIC, suppléant

3 – Commission « Affaires scolaires »

Audrey VAILLIER présente le personnel enseignant ainsi que le nombre d'élèves par cycle :

Classe de maternelle – cycle 1

- Enseignants : Monsieur Fabien LESAGE les lundis et mardis et Madame Marieke LEVERRIER les jeudis et vendredis. Cette classe compte 20 élèves

Classe CE1-CE2 – Cycle 2

- Enseignant : Madame Charlène COURRIC-LE CALVEZ (en congés maternité) remplacée par Monsieur Sébastien GUIBERT. Cette classe compte 15 élèves

Classe CM1-CM2 – Cycle 3

- Enseignant : Monsieur Emile GUERCHAIS (également Directeur). Cette classe compte 14 élèves.

Le jour de la rentrée 49 élèves étaient comptabilisés, 5 élèves devaient également arrivés en cours d'année ce qui fera un effectif total de 54 élèves. Laurent GANIVET rappelle l'importance de garder un effectif stable afin de ne pas perdre de poste d'enseignant.

Concernant le protocole sanitaire, la gestion est bien menée : le port du masque est obligatoire pour les enseignants, les employés communaux mais également pour les parents accompagnant leurs enfants en classe de maternelle.

Le soir après la classe, les tables, chaises, poignées de portes, les jeux sont désinfectés. Les vélos, trottinettes et les structures extérieures sont mis à disposition des enfants et désinfectés régulièrement.

Laurent GANIVET tient à remercier Patrick POMMÉ et Marc VAILLIER pour la rénovation du petit train pendant l'été.

Transport scolaire : La Région Bretagne a pris la compétence transport scolaire via BreizhGO. Cependant elle laisse aux communes la gestion des avenants avec les transporteurs pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.

Il est également demandé aux communes de facturer directement aux familles le coût annuel de ce service, à savoir

- 120 euros pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant
- 50 euros à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie utilisant le transport BreizhGO.

Le coût de 50 euros sera appliqué au plus jeune des enfants.

Le conseil municipal décide de facturer le coût du transport par l'émission d'un titre aux familles concernées.

4- Communication

Il a été décidé de créer une page Facebook pour la commune. Audrey VAILLIER présente les 2 scénarios possibles :

- Scénario 1 : mettre en place un modérateur afin de lire les commentaires avant de les publier
- Scénario 2 : mettre en place un système bloquant des commentaires comportant certains mots compromettants. La difficulté de ce système est de créer une base de données avec des mots ou expressions bloquantes : il n'est pas possible de penser à tous les mots.

Pour les photos il y a le choix entre des photos en « désordre » ou des photos bien rangées.

Après plusieurs échanges la majorité du Conseil Municipal opte pour le scénario 1 avec les photos en « désordre »

Les droits d'accès à cette page seront donnés à un nombre limité de personnes.

Concernant le bulletin municipal une parution fin octobre pourrait avoir lieu, cela implique un gros travail de collation des données (articles et photos) et une commission bien organisée.

5- Rénovation des bâtiments au terrain de football

Pour les missions Sante Protection Sécurité (SPS) et Contrôle Technique des Constructions (CTC) c'est la société APAVE qui a été retenue pour un montant total de 6 252 euros. Cette société interviendra régulièrement sur le chantier constater les conditions de travail.

La Société Expertise Diagnostic Immobilier est intervenue pour établir le constat amiante : elle a effectué des prélèvements d'échantillon, conclusion : le bâtiment n'est pas amiante.

2 rencontres ont déjà eu lieu avec le cabinet SET Architecture 1 en juillet et l'autre le 7 septembre 2020. Lors de cette dernière réunion le groupe de travail était composé d'élus mais également de 6 membres du club de foot. 4 propositions ont été faites par le cabinet SET avec des dispositions différentes concernant les vestiaires - douches – buvette – sanitaires - local technique

Le cabinet allait retravailler une proposition en tenant compte des différentes remarques. La prochaine réunion est programmée le 28 septembre.

Si tout se passe bien (pas trop d'intempérie, marchés fructueux) la livraison du bâtiment pourra se faire début 2022.

En aparté Laurent GANIVET profite pour faire part d'un projet qui pourrait être mis en place pour la commune.

La parcelle constructible AB 350 (2 495 m²) située au nord du terrain de football et en proximité de l'école est actuellement en vente.

Lors des matchs de foot et à la sortie de l'école se garer en voiture s'avère difficile. Cette acquisition permettrait d'en faire un parking aménagé servant à la fois :

- De stationnement pour l'école
- Un accès facile au car venant chercher et déposer les élèves de l'école
- Une meilleure sécurité pour les enfants
- Stationnement le week-end lors des matchs de foot.
- D'aire de jeux : implanter une petite structure de jeux qui pourrait servir la semaine à l'école et le week-end aux familles.

Les membres du Conseil Municipal trouve le projet sécurisant, logique et cohérent. Les élus sont favorables sur les démarches à entreprendre.

6 – Lotissement « Park Avalou »

A ce jour, 3 terrains vendus et 2 maisons construites. Il faut se pencher sur la question du tarif au m².

La dernière vente d'un lot remonte à 2010. A ce jour une personne souhaite acquérir une parcelle pour y construire une maison destinée à la location. Cette personne a déjà déposé une demande de permis de construire.

Fabienne LE BARON interroge Laurent GANIVET pour savoir si c'est légal de changer un tarif.

Oui répond Monsieur Le Maire.

La proposition qui est faite est de retenir un tarif de 8 euros le m² contre 16 euros actuellement.

Une grande majorité des élus y est favorable (14 pour et 1 abstention)

Le Conseil après en avoir délibéré décide de fixer le prix de vente des lots restant du lotissement « Park Avalou » à 8.00 € le m², mandate le Maire pour mener toutes les opérations visant à proposer ces terrains à des acquéreurs potentiels.

7- Pontivy Communauté

Plusieurs enquêtes publiques sont en cours :

- PLUI du 7 septembre au 6 octobre plusieurs lieux sont définis
- Zonage des Eaux pluviales (compétence communale) du 7 septembre au 6 octobre : le mercredi 9 septembre le commissaire enquêteur était présent en Maire de Séglien
- RLPI : du 1^{er} octobre au 5 novembre

Pontivy Communauté a fait savoir qu'il faut des représentants dans certaines commissions :

- Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID) :
 - ↳ Monsieur Laurent GANIVET, titulaire
 - ↳ Monsieur Christian LE DANVIC, suppléant
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - ↳ Monsieur Laurent GANIVET, titulaire
- Mission Locale du Centre Bretagne :
 - ↳ Monsieur Jean-Michel LERAY, titulaire

8- Révision des listes électorales

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique et de la réforme de la gestion des listes électorales, le Conseil Municipal doit adresser au Préfet sa proposition de conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle à compter du 1er janvier 2019.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée de 3 membres minimum :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut le plus jeune du Conseil Municipal.
- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance

Le Maire informe le Conseil Municipal des exceptions à la composition de la commission, le conseiller municipal proposé ne peut être :

- le Maire,
- les adjoints titulaires d'une délégation,
- les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Après en avoir délibéré et après acceptation de chacun des élus, le Conseil Municipal décide de proposer :

- Madame Caroline LE MORZADEC, conseillère municipale titulaire,
- Madame Nathalie CHRISTIEN, conseillère municipale suppléante.

Questions diverses :

- Les travaux de Point A Temps Automatique (PATA) ont été réalisés sur la commune.
- Les travaux de voirie sont en cours et devraient se terminer vers le 15 septembre.
- Les travaux de curage de fossés sont en partie effectués.
- Une réunion avec Mr CURT des bâtiments de France est programmée le 22 septembre, cette rencontre sera l'occasion d'aller visiter la Chapelle de Locmaria, de voir l'Eglise (changement de la grande porte sous le porche) et visite à Guergomel pour l'unité de méthanisation (les travaux se trouvant dans un périmètre classé, une nouvelle demande de permis est à redéposer en Mairie).
- Concernant les travaux pour la restructuration de la Mairie et de ses abords une 1^{ère} réunion a eu lieu ce jour et 2 réunions sont déjà programmées : 1 portant sur l'étude paysagère et l'autre pour la présentation d'une nouvelle esquisse avec un chiffrage approximatif.
- Une journée de travail est prévu avec la société SMP 22 pour chiffrer le coût de la signalétique sur la commune
- Marion CHRISTIEN est missionnée par l'Office du Tourisme de Pontivy Communauté pour recenser le patrimoine bâti de la commune. Anne-Laure BERNARD se joint à elle pour effectuer le tour de la commune. Le Maire tient à les remercier pour leur investissement.

Salle polyvalente :

La préfecture donne son accord pour que la commune loue à nouveau la salle polyvalente et la salle bleue pour des manifestations.

Après en avoir échangé le Conseil Municipal décide de ne pas remettre les salles à la location (contexte toujours incertain, beaucoup de contraintes sanitaires notamment le nettoyage des salles après utilisation ...)

- Le prochain conseil se déroulera le lundi 19 octobre à 20h00
- Levée de séance à 23h30.